

- U'WINE GRANDS CRUS 4 - PROCEDURE DE SOUSCRIPTION – CHAMPEIL SA

ETAPE 1 : CHAMPEIL SA – MISE A DISPOSITION DU KIT DE SOUSCRIPTION

Le CIF doit contacter CHAMPEIL SA pour recevoir les kits de souscription ainsi que toute la documentation nécessaire.

Personne à contacter :

- Isabelle AUGOT – isabelle.augot@champeil.com – 05 56 79 62 32

Kit de souscription :

- Bulletin de souscription
- Attestation de conseil
- Document d'information synthétique (DIS)
- Modalités de l'investissement
- Marché cible
- Brochure commerciale

ETAPE 2 : CIF – CONSTITUTION DU DOSSIER DE SOUSCRIPTION

Documents à remettre au souscripteur au préalable

- Document d'information synthétique (DIS)
- Brochure commerciale

Documents à usage du CIF

- Marché cible
- Modalités de l'investissement
- Document d'information synthétique (DIS)
- Brochure commerciale

Souscripteurs - Personnes physiques

- Bulletin de souscription dûment rempli et signé
- Attestation de conseil dûment remplie et signée
- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité valide
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif de l'origine des fonds
- Chèque ou virement à l'ordre de « **U'Wine Grands Crus 4** »

Souscripteurs - Personnes morales

- Bulletin de souscription dûment rempli et signé
- Attestation de conseil dûment remplie et signée
- Pièce d'identité valide du représentant légal et de tous les bénéficiaires effectifs (BFE)
- Kbis de moins de 3 mois
- Registre des bénéficiaires effectifs
- Dernier bilan et compte de résultat
- Justificatif de l'origine des fonds
- Chèque ou virement à l'ordre de « **U'Wine Grands Crus 4** »

ETAPE 3 : CHAMPEIL SA & CIF – MISE EN PLACE DU PARTENARIAT

Lorsque le dossier de souscription se concrétise et en voie de finalisation avec son client, le CIF doit se rapprocher de CHAMPEIL SA pour mettre en place une convention d'apport de souscription.

Personne à contacter :

- Anja RAKOTOMALALA - anja.rakotomalala@champeil.com - 05 56 79 62 31

Documents requis :

- Extrait KBis de moins de 3 mois
- Statuts certifiés conforme à jour
- Pièces d'identité du/des responsables habilités
- Attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle
- Attestation ORIAS
- Attestation d'adhésion à une association professionnelle
- RIB

Une fois les documents requis complets et validés, la convention d'apport de souscription sera adressée au CIF pour signature électronique (via DocuSign).

ETAPE 4 : CIF – VERIFICATION DU DOSSIER DE SOUSCRIPTION

Le CIF doit vérifier :

- la complétude du dossier de souscription
- l'origine des fonds (dans le cadre de la LCB-FT)

VERIFICATION DE L'ADEQUATION DE LA SOUSCRIPTION

Le CIF doit également vérifier :

- Que l'investisseur possède le niveau de connaissance et d'expérience requis pour appréhender les risques inhérents à l'investissement,
- Sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes,
- Ses objectifs d'investissement, dont sa tolérance au risque et son horizon d'investissement

Quelques points d'attention (non exhaustifs) :

- S'assurer que l'investisseur soit bien dans le marché cible,
- S'assurer que l'investisseur comprenne bien l'activité de l'Emetteur,
- S'assurer que l'investisseur connaisse bien les instruments financiers « non cotés »,
- S'assurer de la compatibilité de l'horizon d'investissement de l'investisseur avec celui de l'investissement,
- S'assurer que l'investisseur a bien pris connaissance du document d'information synthétique (DIS), en particulier tous les « facteurs de risque » et notamment du risque de perte en capital.

ETAPE 5 : CHAMPEIL SA – VALIDATION DU DOSSIER DE SOUSCRIPTION

Le CIF transmettra un dossier de souscription complet à CHAMPEIL SA.

A réception, CHAMPEIL SA fera une 2^{ème} vérification avant validation finale du dossier de souscription.

CAS 1 : Le dossier est complet => validation du dossier par Champeil => transmission du dossier de souscription à l'Emetteur pour enregistrement sur le registre.

CAS 2 : Le dossier est incomplet => Absence temporaire de validation => Champeil se rapprochera du CIF pour qu'il complète le dossier de souscription.

ETAPE 6 : U'WINE GRANDS CRUS 4 INSCRIPTION AU REGISTRE DE L'EMETTEUR & CONFIRMATION DE SOUSCRIPTION

Une fois le dossier validé, CHAMPEIL SA le transmettra à U'WINE GRANDS CRUS 4 pour inscription des titres souscrits sur le registre des actionnaires.

Un courrier de confirmation de souscription sera ensuite adressé au souscripteur, accompagné d'une attestation d'inscription au registre de l'Emetteur.

Une copie sera adressée au CIF.